

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 2482
 Date du repérage : 30/03/2018
 Heure d'arrivée : 14 h 00
 Durée du repérage : 03 h 55

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
 Département : **Paris**
 Adresse : **83 Rue du Temple (320)**
 Commune : **75003 PARIS**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
2ème étage Lot numéro 320,

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
 Nom et prénom :
 Adresse : **83 Rue du Temple**
75009 PARIS

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Mr. MAITRE LUCIANI THIERRY**
 Adresse : **11 rue de Milan**
75009 PARIS (France)

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **EL ISSATI Kamal**
 Raison sociale et nom de l'entreprise : **ELKDIAG**
 Adresse : **95 AVENUE DU CAPITAINE JEAN**
45800 ST JEAN DE BRAYE
 Numéro SIRET : **511909244**
 Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**
 Numéro de police et date de validité : **10101315404 / 01/01/2019**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 41,63 m² (quarante et un mètres carrés soixante-trois)
Surface au sol totale : 41,63 m² (quarante et un mètres carrés soixante-trois)

Résultat du repérage

Date du repérage : **30/03/2018**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
RDV SUR PLACE AVEC MAITRE LUCIANI HUISSIER (063025

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
2ème étage - Entrée/Séjour/Cuisine	25,36	25,36	
2ème étage - Chambre	9,23	9,23	
2ème étage - Wc	0,97	0,97	
2ème étage - Couloir	1,49	1,49	
2ème étage - Salle de bain	4,58	4,58	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

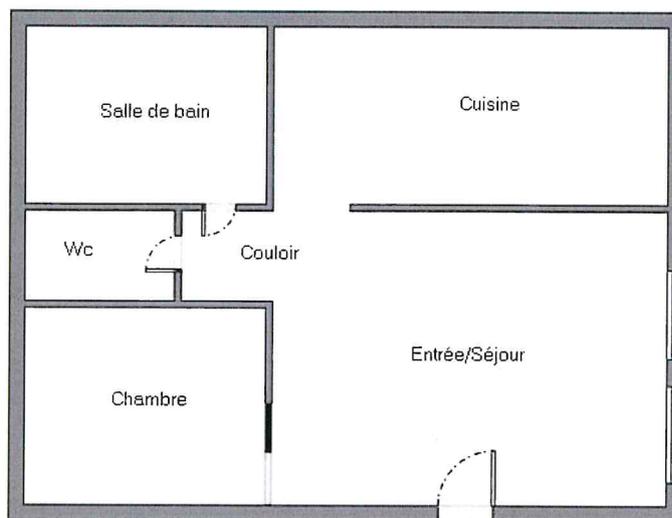
Surface loi Carrez totale : 41,63 m² (quarante et un mètres carrés soixante-trois)
Surface au sol totale : 41,63 m² (quarante et un mètres carrés soixante-trois)

Fait à **PARIS**, le **30/03/2018**

Par : EL ISSATI Kamal



Aucun document n'a été mis en annexe



2ème Etage

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à : EL ISSATI Kamal sous le numéro : **C074-SE09-2017**

DOMAINE (S) CONCERNE (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 13/11/2017 Au 12/11/2022
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 13/11/2017 Au 12/11/2022
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 13/11/2017 Au 12/11/2022
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITES CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 13/11/2017 Au 12/11/2022
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2009 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et l'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification; Arrêté du 20 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 , 2 décembre 2011 et 10 Août 2015.

Délivré à Thionville, le 13/11/2017
Pour la société Saint Honoré audit qui délivre la
marque Qualit'Compétences
LAROUC Soufian, Responsable Certification



Saint Honoré Audit représenté par sa marque
Qualit'Compétences est accrédité sous le numéro 4-0569
Portée disponible sur www.cofrac.fr



SAINT HONORE AUDIT - 16, rue Villars- 57 100 THIONVILLE
Tél : 01 85 09 05 40 - mail : contact@qualit-competes.com
SARL au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville T1 788 973 543 - N° de gestion 2013 B 12 - Code NAF : 8559A